

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26-456-1934 portant création d'une prison à Tadjourah.

n° 26-456-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 novembre 1934

Numéro JO
n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro
30 novembre 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté dn 19 avril 1934 portant organisation de la prison d'Obock et réorganisation de celle de Djibouti : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 14 novembre 1934:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Il est créé à Tadjourah une prison civile qui fonctionnera dans les conditions fixées pour la prison d Obock par l'arrêté susvisé du 19 avril 1934. Toutefois la direction de cet établissement est confiée au commandant du Cercle des Adaëls et les fonctions de régisseur-comptable seront remplies par le régisseur de la Caisse des menues dépenses du Cercle. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

M. DE COPPET.